

# RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN

Lucerne, Suisse, 2 juillet 1966

## 11. Loisirs

Faisant suite au Premier Congrès de l'Alliance internationale du Tourisme tenu à Rotterdam en avril 1966 et consacré au thème: ((Récréation et Tourisme)),

**notant** la rapide expansion des loisirs et du tourisme comme de la demande qui en résulte pour le développement des régions naturelles à des fins récréatives,

**considérant** que de nombreux Gouvernements créent ou adaptent des organismes particuliers pour le développement ultérieur de semblables activités ou l'aide à leur apporter,

la 9<sup>me</sup> **Assemblée générale de l'UICN** réunie à Lucerne en juin 1966

**prie instamment** tous les responsables du développement des loisirs et du tourisme de reconnaître plus largement les implications futures pour l'utilisation des terres et de l'eau et de veiller à ce que soient consacrées aux activités de plein air des aires adéquates et appropriées,

**attire l'attention** sur l'importance de la formation qualifiée, d'une activité éducative et informative comprenant le code d'un comportement pour profiter de la nature sans en abuser, et les moyens nécessaires pour réduire les conflits entre les besoins de la récréation et la protection des ressources naturelles et scientifiques et

**souligne** qu'une action guidée par ces principes demeure essentielle si les bienfaits indubitables de la récréation et du tourisme doivent pouvoir se réconcilier avec la conservation de telles valeurs naturelles et scientifiques et les relations Écologiques existant entre elles.